



DIF'ACTIV REPRO CLEAN

ALIMENT MINÉRAL DIÉTÉTIQUE (bolus) pour gros bovins



OBJECTIF NUTRITIONNEL

Apport prolongé en oligo-éléments et vitamines chez les animaux d'élevage

COMPOSITION

Oxyde de magnésium, matières grasses végétales de colza, lithothamne, stéarate de calcium, sène, sauge officinale, ortie piquante, framboisier, éléuthérocoque, cynorrhodon, busserole.

CONSTITUANTS ANALYTIQUES

Calcium	0,4%
Magnésium	17,6%
Phosphore	0%
Sodium	0,3%

ADDITIFS au kg

Oligo-éléments

3b603 Zinc (oxyde de zinc).....	250 860 mg
soit 878 mg/animal/jour	
3b404 Cuivre (oxyde de cuivre (II)).....	30 750 mg
soit 108 mg/animal/jour	
3b502 Manganèse (oxyde de manganèse (II))..	77 500 mg
soit 271 mg/animal/jour	
3b801 Sélénium (sélénite de sodium).....	1 500 mg
soit 5,25 mg/animal/jour	

Vitamines

3a700 Vitamine E	1 300 mg
soit 4,55 mg/animal/jour	

MODE D'EMPLOI

Administrer 1 bolus par animal le jour du vêlage à l'aide d'un lance bolus adapté, à renouveler si besoin à partir de 25 jours.

Durée de délitement : 20 jours

AUTRES INDICATIONS

La supplémentation simultanée en additifs présentant une teneur maximale à partir de sources autres que celles incorporées dans un bolus doit être évitée. Avant utilisation, il est recommandé de consulter un vétérinaire ou un nutritionniste au sujet du dosage des oligo-éléments dans la ration journalière et du statut en oligo-éléments du troupeau.

Ne pas administrer à un animal couché.

Ne pas administrer aux ovins

MANIPULATION ET CONSERVATION

Manipuler les bolus avec précaution pour éviter les chocs. Un bolus fracturé peut avoir un délitement raccourci après absorption. Ne pas administrer un bolus cassé ou fracturé.

Conserver à température ambiante, dans un endroit sec et frais, dans son emballage d'origine. Éviter les températures supérieures à 55°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

CONDITIONNEMENTS

Présentation	Conditionnement	Carton
Bolus de 70 g	12 x 70 g	

DIF'performance



A utiliser de préférence avant et n° de lot (voir sur étiquette de traçabilité)
Fabriqué par : α FR 24 037 002

V201909024_250043